



1071 Saint-Saphorin, le 2 novembre 2011

Municipalité

de

St-Saphorin

(Lavaux)

N/réf. : 101.1000

REFERENDUM COMMUNAL

La Municipalité de Saint-Saphorin, agissant en vertu de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et les électeurs que, dans sa séance du **31 octobre 2011, le Conseil communal a accepté les conclusions des préavis municipaux suivants :**

- Préavis municipal 301 concernant l'autorisation générale de plaider pour la législature jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par cas ;
- Préavis municipal 302 concernant l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières pour la législature, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;
- Préavis municipal 303 fixant la compétence municipale en matière de dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- ;
- Préavis municipal 304 fixant les plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2011-2016 ;
- Préavis municipal 305 concernant les indemnités des membres de la Municipalité et jetons de présence des membres du Conseil communal pour la législature 2011-2016 ;
- Préavis municipal 306 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 (*la « bascule » de 2 points d'impôt du canton à la commune n'est pas soumise à référendum*) ;
- Préavis municipal 307 demandant un crédit d'étude pour l'analyse des cinq bâtiments communaux en vue de travaux de réfection partielle et d'entretien.

Les électrices et électeurs peuvent consulter le texte de ces décisions au Greffe municipal et formuler une demande de référendum dans les trente jours, **dès aujourd'hui et jusqu'au 5 décembre 2011.**

LA MUNICIPALITE